



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### RÉSOLUTION NUMÉRO PP-09 ET RÈGLEMENT NUMÉRO 876-79-2014

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté à sa séance ordinaire du 12 janvier 2015, le règlement numéro 876-79-2014 visant à modifier certains dispositions du règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé.

A sa séance ordinaire du 2 février 2015, le Conseil a également adopté la résolution numéro PP-09 autorisant à certaines conditions, le développement d'un projet récréotouristique ayant front sur le chemin de Gaspé, en vertu du *Règlement numéro 982-2011 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

Tel que requis par la Loi, le règlement numéro 876-79-2014 et la résolution numéro PP-09 ont été certifiés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, en date du 17 février 2015.

Prenez en outre avis que le règlement numéro 876-79-2014 et la résolution numéro PP-09 sont entrés en vigueur en date du 17 février 2015 et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Bromont, ce 25<sup>e</sup> jour de février 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA